

PROCES - VERBAL 8/2018

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2018	3
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.2. Communications de la Municipalité	4
2. Ordre du jour	5
2.1. Assermentation de M. Sebastian Katz en remplacement de Mme Inga Blackwell-Freise (PLR), démissionnaire	5
2.2. Election d'un membre à la Commission de gestion	6
2.3 Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion	7
2.4. Préavis 20-2018 Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00	7
2.5. Préavis 21-2018 Renouvellement du matériel informatique et extension de la fibre optique - Crédit demandé CHF 1'185'000.00	10
2.6. Préavis 22-2018 Crédits supplémentaires au budget communal 2018 - 2ème série – Crédit demandé CHF 915'400.00	12

2.7. Propositions individuelles	13
2.7.1. Motion « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pulliéran » déposée par Nadia Privet et consorts	13
2.8. Divers	20
2.8.1 Rives du lac Muriel Thalmann	21
2.8.2 City Club Pully – situation financière Valérie Bory Beaud	21
2.8.3 Fête de St-Nicolas Nadia Privet	22

Le Président :

Mesdames, Messieurs, je vous prie de prendre place. Je vous souhaite une cordiale bienvenue. Je remercie notre secrétaire de procéder à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Madeleine Baumann, Susanne Berger, Lena Lio, Christine Soerensen, Anne Viredaz Ferrari et MM. Marc Ehrlich, Mathias Fernandez, Adolfo León González, Daniel Hammer, Philippe Haldy, Steve Marion, Jean-Marie Marlétaz, Servais Micolot, Olivier Ostertag, Julien Pache, Eugène Roy, Bernard Suter.

Absents

Les conseillers suivants sont absents : Pascal Pfister et Cedric Milliquet.

Arrivées tardives : Mmes Verena Kuonen et Lucienne Vasserot

Nous sommes 75 présents ; le quorum est donc atteint.

Je rappelle que la convocation comprenant l'ordre du jour vous a été envoyée le 15 octobre dernier, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance de ce jour. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué et le quorum étant atteint, je constate que le Conseil peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle votre serment.

J'excuse M. le Député Guy-Philippe Bolay. Je salue Mme la représentante du Régional, Mme Nina Brissot en la remerciant de couvrir régulièrement nos travaux. Je souhaite la bienvenue au public en le remerciant de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue la Municipalité au grand complet ainsi que les représentants de l'administration communale qui soutiennent aussi indirectement nos débats dans les coulisses. Enfin, je remercie les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil avec un remerciement particulier pour la décoration florale qui est particulièrement réussie ce soir.

Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2018**Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre dernier vous a été adressé par mail du 9 novembre. Si vous avez des remarques sur ce procès-verbal, des propositions de corrections, de compléments, c'est le moment de vous exprimer. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Tel ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS**1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le Président :**

Ce n'est pas une communication à proprement parler mais une communication que j'ai faite au Bureau et que je vous relaie. Témoin d'une pratique qui a varié au fil du temps, semble-t-il, en matière de changements de dernière minute à l'ordre du jour de nos

séances, j'ai fait part au Bureau, qui en a pris acte, de ma ligne de conduite en la matière jusqu'à la fin de cette année politique, afin de respecter une égalité de traitement entre tous les groupes. J'accepterai de proposer les **modifications à l'ordre du jour** qui me sont proposées par les groupes, en particulier les assermentations, des élections dans les commissions permanentes, etc., jusqu'au vendredi soir précédant la séance. Celles venant après seront portées à l'ordre du jour de la séance suivante, sauf, bien entendu, une urgence avérée. Il n'est jamais interdit de faire preuve de bon sens.

Je remercie la Municipalité pour l'organisation de la **séance d'information** lundi dernier sur le **budget**. Ce fut une présentation fort détaillée et éclairante. Merci également pour l'apéritif organisé à l'issue de cette présentation et offert par la ville de Pully.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Je n'ai eu qu'une représentation, hier au soir, depuis notre dernière réunion du 31 octobre en assistant, comme invité, à la séance du Conseil intercommunal de **l'Association Sécurité Est-Lausannois (ASEL)**. Enfin, cette représentation marquait le début de la haute saison, pour votre président, dont l'agenda se remplit pour ces prochaines semaines. C'est donc fort opportunément que j'ai été un peu au repos ces trois dernières semaines.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu une lettre de **démission de la Commission de gestion, celle de Mme Eliane Fedrigo**, qui m'écrit : « Je dois hélas vous informer que, pour des raisons indépendantes de ma volonté, je ne pourrai plus honorer mon mandat de commissaire au sein de la Commission de gestion. Merci de bien vouloir prendre note de ma démission de suite afin de pourvoir à mon remplacement. Bien entendu, je reste conseillère communale.

Merci Eliane pour ton engagement au sein de la Commission de gestion. Je vous proposerai, dans un instant, de modifier l'ordre du jour afin de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Nous n'avons, ce soir, pas trouvé de communication sur nos tables. M. le Syndic, souhaitez-vous apporter d'autres communications ?

M. le Syndic répond par la négative.

Le Président :

Concernant les propositions individuelles, j'ai reçu la **motion de Mme Privet et consorts « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pullièran »** cosignée par cinq membres de notre conseil émanant de plusieurs groupes. Vous l'avez toutes et tous reçue. Nous la traiterons au point 7 « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour le 15 octobre dernier conformément à l'art. 24. Il comprenait une erreur dont je me suis excusé par mail du 22 octobre en constatant que cet ordre du jour répétait sous point 1 le même point 1 que celui qui figurait à l'ordre du jour de la séance du 31 octobre. Le traitement de texte avait travaillé tout seul. Je vous annonçais une correction, bien entendu, qui vous est parvenue par mail le 6 novembre de la part du greffe. Le point « Assermentation » était finalement tout de même maintenu puisque notre futur collègue, Sebastian Katz, était excusé le 31 octobre pour raisons de santé. Nous sommes heureux de le voir aujourd'hui en pleine forme encore pour quelques instants dans le public. Ce nouveau point 1 figure à l'écran.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai reçu jeudi dernier la confirmation que le groupe PLR sera en mesure de nous présenter ce soir une ou un remplaçant(e) de Mme Fedrigo à la Commission de gestion. Je vous propose donc les ajouts des points 2 et 3 suivants :

2. Election d'un membre à la Commission de gestion
3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion.

Enfin, la numérotation des points suivants est ajustée, le point 2 devenant le point 4 et ainsi de suite.

Avez-vous des remarques à propos de ces propositions de modifications de l'ordre du jour ? Tel ne semble pas être le cas. Je vais formellement tout de même procéder à un vote.

Que celles et ceux d'entre vous qui approuvent ce nouvel ordre du jour dans sa formulation présentée lèvent leur ... (forêt de cartons orange spontanément levés). Voilà. Je vois qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. Je vous remercie.

L'ordre du jour est approuvé et nous pouvons passer au traitement des objets qui y figurent.

2.1. Assermentation de M. Sebastian Katz en remplacement de Mme Inga Blackwell-Freise (PLR), démissionnaire

Le Président :

Nous commençons par l'assermentation de M. Sebastian Katz. J'ai rajouté à l'écran Sebastian **Xavier** Katz car tel est son nom complet, en remplacement de Mme Inga Blackwell-Freise (PLR), démissionnaire.

La démission de Mme Blackwell avait été annoncée et sa lettre de démission déjà lue le 31 octobre dernier. Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Sebastian Xavier Katz, premier vient-ensuite sur la liste PLR, en remplacement, comme je l'ai dit, de Mme Blackwell.

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Sebastian Xavier Katz ?

M. Sebastian Xavier Katz : Je le promets !

Monsieur et cher collègue, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. J'invite l'Assemblée à se rasseoir. (Applaudissements)

M. Katz, vous pouvez prendre place au sein de notre Assemblée.

2.2. Election d'un membre à la Commission de gestion

Le Président :

Je rappelle pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait, en l'occurrence la conseillère, à remplacer. J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste. M. Fague, vous avez la parole.

M. Sébastien FAGUE :

M. le Président, chers collègues, j'ai le grand plaisir, au nom du groupe PLR, de vous présenter la candidature d'Alexandre Meylan. Alexandre Meylan siège dans ce conseil depuis le début de la législature et il est actuellement membre suppléant de la Commission de gestion. Inutile pour moi de vous le présenter plus à fond puisque je l'ai fait il n'y a pas si longtemps de cela. Donc, je vous encourage à le soutenir dans cette fonction. Merci.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller Sébastien Fague pour la présentation de M. Alexandre Meylan. Ce dernier ne m'en voudra pas si je pose la question rituelle : y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Meylan est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.3. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Le Président :

M. Alexandre Meylan ayant été upgradé avec succès de la condition de suppléant à celle de membre, j'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste de suppléant de la Commission de gestion. M. Fague ! ...

M. Sébastien FAGUE :

M. le Président, chers collègues, le groupe PLR a le grand plaisir de vous présenter la candidature de Paola Orlando Micolot. Elle est originaire de Pully, elle est titulaire d'un postgrade en droit, d'un diplôme de conseillère IAF en fonds de placements et d'une licence ès histoire de l'art. Issue d'une famille d'industriels et commerçants, Mme Orlando Micolot a débuté sa carrière au sein d'entreprises et de PME leaders et fleurons de l'économie helvétique actives en Suisse et à l'international notamment dans les milieux de l'horlogerie, de la banque privée et de la finance avant de rejoindre l'organisme régional Lausanne Région en qualité de déléguée économique. Elle siège dans notre Conseil depuis peu, mais vous l'avez entendu à la lecture de son pedigree, elle a toutes les compétences requises pour intégrer la Commission de gestion en qualité de membre suppléante et je vous demande de la soutenir dans vos suffrages. Merci.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller Fague pour la présentation de Mme Paola Orlando Micolot. Désolé de poser une nouvelle fois la question : y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Orlando Micolot est élue tacitement. Je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4. Préavis 20-2018 Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00

Le Président :

J'invite Mme la Conseillère communale Pauline Tafelmacher, présidente de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission. Madame, bienvenue, vous avez la parole.

Mme Pauline Tafelmacher, présidente de la commission ad hoc :

Merci, M. le Président. La commission ad hoc 20-2018 s'est réunie le lundi 5 novembre en présence de notre municipale Lydia Masméjan, de son chef de service adjoint, M. Laurent Pasquier et de notre vigneron communal, M. Basile Aymon. En préambule, je crois qu'au nom de toute la commission je peux chaleureusement remercier M. Aymon pour la qualité, la précision et l'utilité de ses explications et des réponses qu'il a su apporter à nos questions.

Il ressort de notre discussion que la Municipalité mène une réflexion depuis un certain temps déjà pour supprimer le glyphosate et opérer une transition vers une activité viticole plus écologique. Dans ce but, elle s'est donnée trois à cinq ans pour mettre en place des solutions alternatives à toute utilisation de molécules de synthèse dans le traitement de la vigne. Pour aller plus loin, ces trois à cinq ans permettront également de faire des tests de viticulture biologique sur une partie du domaine et, en fonction des résultats observés, d'étendre ou non cette pratique à l'ensemble du domaine. Pour

détailler brièvement tout cela en chiffres, nous pouvons noter que 20 % sont déjà non traités car le cépage est résistant. Les 80 % restants sont traités avec du glyphosate. Même si l'aspersion se limite déjà au pied des ceps, c'est sur ces 80 % du domaine que le glyphosate et tous produits équivalents seront progressivement supprimés afin que l'entier du domaine soit non traité. Dans la foulée, la Municipalité fera les tests pour une viticulture biologique sur 20 % supplémentaires du domaine. Il faut compter trois à cinq ans pour opérer cette transition car le rythme va dépendre des résultats observés, probants ou non, ainsi que des éléments impondérables comme les conditions météorologiques, par exemple. Un crédit de CHF 80'000.- est nécessaire pour tester les différentes technologies de substitution et trouver la ou les bonnes méthodes pour nos différentes parcelles pulliérans. Sur la base de ses explications et de ses propositions, la Commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis 20-2018 telles que formulées par la Municipalité. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Tafelmacher. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant, comme d'habitude, de limiter vos interventions spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main munie du carton orange. Forêt de cartons orange. L'entrée en matière est ainsi approuvée.

Nous pouvons donc maintenant passer au traitement, sans glyphosate bien entendu, de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

Permettez-moi de revenir encore une fois sur le fait qu'on oppose ici des affirmations peu étayées, comme probablement cancérigènes, démagogiques et populistes. Un des faits, telles que les affirmations du Conseil fédéral qui sont, elles, bien étayées par des techniciens avérés, ne présentent pas de risques pour la santé et, d'autre part, les constatations de notre vigneron Aymon que les traces du glyphosate sont inexistantes au niveau de notre vin. Donc, le passage à d'autres techniques ne changera rien à notre vin puisqu'on ne remarque pas le glyphosate. Ceci dit, mon idée n'est pas d'intervenir dans les techniques utilisées par la commune de Pully pour ses vignes. Il ne s'agit pas de faire de la cogestion. En revanche, je vous propose de refuser le crédit de CHF 80'000.-, donc le préavis. A l'heure où nous nous préparons à traiter un budget 2019 extrêmement difficile avec un déficit proposé par la Municipalité de CHF 13 mio, est-ce maintenant que nous devons engager même le plus petit crédit pour un objet qui n'est absolument pas prioritaire puisque, encore une fois, il n'y aura aucun effet sur les vins produits par notre commune. Je vous propose donc encore une fois de refuser ce crédit.

M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Merci. Les propos de mon collègue Pfister me font légèrement tousser, si j'ose dire. En effet, le Centre international de la recherche sur le cancer (CIRC), qui appartient lui-même à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – Organisation MONDIALE de la santé – qu'on ne peut pas considérer comme un repère de chevelus conspirationnistes, hein – on peut donc les prendre au sérieux et voici ce qu'ils disaient en 2015 : « Le glyphosate est probablement cancérigène ». Mais, ce « probablement » est passé cet été – d'ailleurs, si vous suivez les actualités, vous avez dû le voir, y compris Richard – il est

passé à « cancérogène ». D'où les condamnations assez phénoménales aux Etats-Unis, et ce n'est qu'un début contre la société Bayer qui a racheté les gentils Monsanto ! Si, toutefois, cet argument massue ne suffisait pas, je rappelle juste au passage que le Conseil a accepté le postulat Duvoisin et consorts à l'unanimité moins quelques abstentions et l'a renvoyé à la Municipalité, que le passage à une culture plus saine est également le souhait de la Municipalité, que M. Basile Aymon que je profite de remercier pour son professionnalisme, sa passion et sa gentillesse - lors de la séance il a été vraiment fascinant et également lui et son staff favorables à une agriculture qui se passe de produits de synthèse - et que la population pulliérane est également soucieuse pour ses enfants de vivre dans un environnement le plus sain possible.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de suivre ET les motionnaires, ET la commission ad hoc, ET la Municipalité, ET les professionnels en charge de la culture de la vigne, ET l'OMS, ET le bon sens et je peux encore ajouter : ET ne pas suivre Richard, et donc d'accepter ce préavis. Je termine par la citation du philosophe Jean-Pierre Coffe : « Dans la même mesure qu'il serait insensé de mettre de la bonne huile d'olive dans votre réservoir de voiture, il est également illogique de mettre des produits issus de la synthèse du pétrole dans son corps ». Voilà. Je vous remercie et je vous propose donc de suivre la Commission.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Merci bien. Je voulais juste féliciter la Municipalité pour son initiative, l'encourager à passer au 100 % bio et puis, je pense qu'il en va effectivement de notre avenir, de l'avenir de nos enfants et on va vers une commune qui est plus saine, qui gère ça de manière beaucoup plus saine, donc je vous engage aussi à soutenir ce préavis. Merci.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Merci, M. le Président. C'est le produit chimique le plus propagé dans l'agriculture avec 800'000 tonnes par année. Le glyphosate est aussi le plus critiqué. Pourtant, ce qui est paradoxal, c'est que ce n'est pas à l'industrie de nous prouver que son produit est inoffensif pour être commercialisé mais à nous de démontrer sa dangerosité pour qu'on le retire. Le glyphosate est un bioxyde à large spectre. Ça veut dire qu'il tue à peu près tout, y compris les micro-organismes, sauf les bactéries résistantes comme la listéria ou les salmonelles qui sont des bactéries pas très sympa. C'est également un chélateur très puissant, ce qui signifie qu'il emprisonne les minéraux dont a besoin la plante pour se nourrir. Son usage massif sur notre planète entraîne la prolifération d'une quarantaine de maladies résistantes et appauvrit les sols sur lesquels il est répandu. A long terme, il affaiblit les plantes qu'on cultive.

C'est le grand drame de notre agriculture moderne. On maintient sous perfusion un écosystème que l'on gave de médicaments, des pesticides qui le font survivre à court terme mais l'empoisonnent sur la durée. L'agriculture et la viticulture ne peuvent aller que vers moins de chimie. Il n'y a pas d'autre porte de sortie. Pas de retour possible. Et ce ne sont pas là mes propos mais ceux des professionnels qui travaillent tous les jours notre vigne. Le préavis qui vous est présenté ce soir n'est pas révolutionnaire. Personnellement, je le trouve même un peu tiède, mais c'est un pas dans la bonne direction et c'est pour cette raison que je vous invite à le voter des deux mains. Merci.

Le Président :

Merci, M. Simos. Qui souhaite encore s'exprimer ? La discussion va être close ... Elle est close. Nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 20-2018 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis rapidement :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00, destiné à acheter divers outils et machines lui permettant d'arrêter l'utilisation du glyphosate ;
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'adopter le présent préavis comme réponse au postulat du 21 juin 2017 de MM. les Conseillers communaux Antoine Hürlimann, Dimitri Simos et Jean-Luc Duvoisin « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate ».

Les conclusions du préavis 20-2018 sont approuvées à une très large majorité.

2.5. Préavis 21-2018 Renouvellement du matériel informatique et extension de la fibre optique - Crédit demandé CHF 1'185'000.00

Le Président :

Il s'agit bel et bien de fibre optique et non de fibre informatique comme indiqué à tort dans l'ordre du jour. Les journalistes aiment à dire dans ces circonstances que le lecteur aura corrigé de lui-même. Il me reste, pour ma part, à regretter cette erreur sur un ordre du jour qui a accumulé les mésaventures. Votre secrétaire et votre serviteur n'avaient manifestement pas la fibre attentive à haut débit lors de la rédaction, respectivement la relecture, je vous promets pour la dernière fois sur un smartphone, de cet ordre du jour.

J'invite M. le Conseiller communal Léopold Cordey, président de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission. M. Cordey, bienvenue sur cette estrade. On vous écoute.

M. Léopold CORDEY, président de la commission ad hoc:

La commission chargée de défendre ce préavis a tenu séance le lundi 5 novembre. La Municipalité était représentée par M. le Syndic qui était accompagné de Gérald Pittet, chef du Service informatique et de son adjoint Jean-Marc Kürsner. La commission était formée de Mmes Anne Brunner, Muriel Thalmann, MM. Frédéric Bongard, Pierre-François Clerc, Michel Godard, Stéphane Luginbühl, Philippe Slama et Bernard Suter.

La Commission a donné un préavis favorable pour les travaux à entreprendre, à l'unanimité. Il en a été de même de la Commission des finances qui a donné son préavis financier également à l'unanimité. En résumé, le présent préavis prévoit le renouvellement de matériel obsolète aux places de travail, le remplacement du système d'alimentation par onduleur, lequel assure l'alimentation électrique du centre de calcul de la Damataire lors d'éventuelles défaillances du réseau, ainsi que le remplacement des firewalls destinés à protéger le système informatique. En deuxième partie, ce préavis traite de l'extension du réseau de fibre optique, d'où le crédit demandé global de CHF 1'185'000.-.

L'informatique est un domaine qui évolue sans cesse. Les mises à jour se succèdent et les améliorations qui en résultent appellent des changements d'équipement et de matériel. Ceci explique et justifie l'acquisition des PC, des stations de travail, des PC portables et des écrans. Les nouveaux onduleurs répondent aux critères de puissance que nécessite le centre de calcul de la Damataire. Il s'agit d'un remplacement de matériel obsolète et défaillant. Il en va de même du remplacement des deux firewalls en limite d'âge et en fin de vie. Quant à l'extension du réseau de fibre optique, elle postule un raccordement aux sous-stations électriques de la Commune, lesquelles sont autant de sources d'alimentation pour les besoins connus et à venir. Le marché informatique étant ce qu'il est, c'est-à-dire très complexe, la Commune recourt au PAIR, c'est un Partenariat informatique romand pour négocier des contrats-cadres et obtenir les meilleures conditions. Le partenariat apporte son savoir professionnel et son expérience dans un marché difficile où les solutions proposées doivent faire encore l'objet d'études complémentaires. Convaincu du bien-fondé des arguments avancés, et pour toutes les bonnes raisons que vous avez pu lire dans le rapport que je vous ai adressé, j'invite le Conseil, au nom de la Commission, à approuver les conclusions du préavis de la Municipalité.

Le Président :

M. Cordey, je vous remercie. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant comme de coutume de limiter d'éventuelles interventions exclusivement à ce sujet. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. La discussion est ouverte.

M. Luc JEANNERET demande la parole :

Il y a une information qui ne vous a pas été donnée. Ce n'est pas forcément à moi de le faire, mais on l'a eue en Commission des finances et j'espère que la commission ad hoc l'a eue aussi. C'est juste que le schéma qui vous est présenté comporte une inversion des couleurs entre le réseau distant et les nouveaux réseaux. J'aurais aimé que l'information nous soit donnée en mettant deux flèches pour corriger ce qui est ancien et nouveau parce que peut-être que tout le monde n'a pas eu l'information. C'est tout. Merci.

Le Président :

Merci, M. Jeanneret pour cette précision. La discussion se poursuit. Personne ne souhaite prendre la parole. La discussion est close.

Nous pouvons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 21-2018 qui sont affichées. Je vous les lis :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'adopter le projet de renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques ;

2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'185'000.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - par annuités égales sur 5 ans au maximum pour les coûts liés au renouvellement de matériel informatique, soit la somme de CHF 437'000.00 ;
 - par annuités égales sur 20 ans au maximum pour les coûts liés à l'extension du réseau fibres optiques, soit la somme de CHF 748'000.00.

Les conclusions du préavis 21-2018 sont approuvées à l'unanimité.

2.6. Préavis 22-2018 Crédits supplémentaires au budget communal 2018 -2ème série – Crédit demandé CHF 915'400.00

Le Président :

J'invite Mme Anne Schranz, j'imagine ... Non ? Désolé, Nathalie Jaquerod, mais qui, nul doute, va rapporter tout aussi haut et fort au nom de dite commission.

Mme Nathalie JAQUEROD, rapportrice de la Commission des finances :

Merci, M. le Président. La Commission des finances s'est réunie le 6 novembre pour discuter, notamment, du préavis 22-2018 Crédits supplémentaires au budget communal 2018 - 2ème série. Quelques questions qui ont été soulevées pendant la commission auxquelles M. le Syndic et M. Claude-Alain Chuard, chef de service, ont répondu à notre entière satisfaction. Ces quelques questions ont été toutes mentionnées dans le rapport que vous avez reçu. Je m'abstiendrai donc de les relire. La Commission des finances s'est prononcée à l'unanimité pour accepter les conclusions du préavis et je vous recommande en son nom de faire de même, à savoir d'accepter le crédit supplémentaire au budget communal de CHF 915'400.-. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Jaquerod. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit supplémentaire au budget communal 2018 en vous demandant une nouvelle fois de vous limiter à l'entrée en matière. La discussion n'étant pas demandée. Je passe au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Est-ce que sur le fond, la discussion est maintenant évidemment ouverte, je peux passer la parole à quelqu'un dans la salle ? Personne ne souhaite s'exprimer. La discussion est donc close. Nous pouvons passer au vote. Les conclusions du préavis 22-2018 sont affichées à l'écran :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 2ème série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 915'400.00.

Les conclusions du préavis 22-2018 sont acceptées à l'unanimité.

2.7. Propositions individuelles

2.7.1. Motion « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pullièran » déposée par Nadia Privet et consorts

Le Président :

J'ai reçu dans le délai de sept jours fixé par l'art. 67 la motion de Mme Nadia Privet et consorts intitulée « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pullièran ». Cette motion vous a été transmise par mail du mardi 13 novembre dernier. Nous allons donc la traiter aujourd'hui comme le veut l'art. 67 al. 2 de notre règlement. Nous allons ainsi entendre, dans un premier temps, successivement la porte-parole des auteurs de la motion puis la Municipalité puis, enfin, le Président sur la proposition. C'est l'art. 68 al. 1 de notre règlement qui fixe cet ordre d'entrée en scène. J'invite maintenant Mme Nadia Privet à venir – j'imagine que c'est elle qui va venir – présenter à la tribune la motion cosignée par Madame et Messieurs les Conseillers Nadia Privet, Alexis Bally, Carlos Guillen, Luc Jeanneret, Gérald Cuche et Philippe Haldy.

Mme Nadia PRIVET :

Merci, M. le Président qui nous met sur le grand écran le PGA de la commune de Pully que nous connaissons. Il me semblait plus précis de vous montrer ce plan que les architectes connaissent bien et certaines personnes qui se rendent de manière plus régulière au Service de l'urbanisme, service dont on peut d'ailleurs apprécier les compétences, la tenue des documents et, surtout, l'accueil et la disponibilité à n'importe quel moment lors de questions spécifiques concernant le patrimoine et aussi les modifications concernant les immeubles et les bâtiments.

Cette motion s'appuie sur un plan qui est, à mon avis, très très équilibré. On y voit cinq zones très distinctes de PGA, entendez le Plan général d'affectation, de moyenne, forte densité, etc. et, à droite de l'écran, tous les plans de quartier spécifiques qui sont ces petites taches blanches numérotées – 47 plans de quartiers spécifiques – relativement infime par rapport au domaine communal. Sur ce domaine communal, il existe de nombreux biens qui ont été classés par les Monuments historiques, comme je l'ai mentionné dans la motion, de 1 à 7. Sur le point numéro 1, donc la note 1, classée, nous avons une protection nationale, vous la connaissez, c'est la Villa romaine. En note 2, nous avons 6 objets qui sont principalement situés au village de Pully, donc le Plan d'affectation partiel et nous avons, en note 3, 99 objets disséminés sur ce plan de quartier et 197 en note 4. En tout : 296 objets. C'est peu et ça s'érode et on le voit. Tous les jours, tous les mois, ces biens tombent.

Ce qu'il faut savoir aussi par rapport au plan général de la commune de Pully, c'est que tous ces biens sont concentrés principalement sur quelques plans de quartier comme, on le sait : le village de Pully, qui est un bourg historique, le hameau du port et quelques petits points disséminés de-ci de-là comme les anciens moulins, etc. En l'occurrence, ça fait pratiquement 2/3 de ces biens qui sont déjà concentrés dans des plans de quartier qui sont très bien définis, qui sont clairs et concis et qui ont des évaluations, comme mentionné dans la motion, de A à C. La motion demande à ce qu'il y ait une réévaluation de ces centres villageois et architectural qui corresponde à une identité de la ville et qui est très importante. On le sait aujourd'hui, le PALM dont nous faisons partie nous met dans une pression urbanistique de densification qui est voulue, qui est appréciée, qui est un besoin, nécessaire, ce PALM de 3^{ème} génération. Mais, on a aussi les transports où on le voit aujourd'hui : il y a des plans qui sont très efficaces, agréables, la mobilité, les domaines publics et il y a aussi, on en parle peu, dans les objectifs du PALM, une section patrimoine.

Si vous me le permettez, cinq minutes de votre attention, je vais vous lire, vous citer l'art. 2 pt 3.6 du Patrimoine du PALM, 3^{ème} génération : « Le territoire du PALM est riche en patrimoines archéologique, historique et paysager qui lui assurent une haute qualité de stratification temporelle et fonde l'identité des lieux urbains, notamment les espaces publics. Les éléments du grand patrimoine sont inventoriés, protégés et intégrés dans les planifications locales. En revanche, le patrimoine archéologique, les ensembles bâtis plus modestes, le patrimoine plus récent, notamment industriel, le petit patrimoine, les parcs, les jardins certifiés COMOS et la substance historique des voies de communication locales et régionales sont exposées aux pressions des projets de densification. Leur valorisation doit être prise en compte dans tous les processus de planification stratégique et d'affectation ».

L'enjeu du PALM – intégration des valeurs du patrimoine bâti et paysager à la qualification du cadre de vie dans une vision dynamique de l'histoire – aujourd'hui, ce chapitre manque cruellement à la commune de Pully. Par voie de motion, effectivement, nous demandons peut-être des choses irréalisables mais, dans tous les cas, ça n'est pas peindre le diable sur la muraille de refondre complètement le PGA, qui est un bel équilibre actuel, et de travailler pendant dix ans, à savoir si on va garder un bien classé comme l'était la Villa romantica, le Châtelet, etc. Non, loin s'en faut. Imaginez vingt-sept communes qui font partie du PALM, dont Pully, refondre complètement leurs PGA parce qu'elles ont décidé de suivre un des objectifs, un des enjeux essentiels du PALM sur le patrimoine.

Finalement, et je tiens à m'en excuser, sur le libellé, c'est bien le renvoi à une commission qui est demandé et pas l'acceptation de la motion telle qu'elle est présentée aujourd'hui, c'est d'accepter que cette commission délibère sur ce sujet qui est urgent. On le voit, on le sait et on le ressent. Que ce texte puisse être discuté, modifié et adapté pour que, de manière rapide, on puisse tout de suite et en amont, sans attendre que des projets coûteux – les projets coûtent cher – arrivent, en disant c'est trop tard, maintenant, les coûts sont faits, on n'a pas eu le temps, on s'est renseigné trop tard. De prendre un projet en amont, tout simplement. J'espère avoir éclairé un peu cette problématique, ce PGA que peut-être certains d'entre vous découvrent aujourd'hui, le système et la qualité de ce PGA qui, en aucun cas, et ce n'est pas la demande de cette motion, ne doit être complètement remodelé pendant dix ans. Je vous remercie pour votre écoute.

Le Président :

Merci, Madame la Conseillère. Je passe maintenant la parole à la Municipalité. Qui souhaite s'exprimer ?

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, M. le Syndic, chers collègues, comme vous le constatez, je n'ai plus de voix. Personne ne s'en plaint ... Je suis très interpellé par cette motion. J'ai deux solutions, maintenant. Ou bien je rentre dans la réponse que je vous ai préparée qui fait une dizaine de pages ou alors je résume en disant que l'aspect réducteur de cette motion a pour conséquence de devoir mettre en marche des mandataires qui vont nous coûter des centaines de milliers de francs pour plancher sur l'entier du problème, ce qui, à mon avis, aujourd'hui, n'est pas vraiment de circonstance pour les raisons que vous connaissez. Cependant, si la motionnaire acceptait de transformer sa motion en postulat, c'est avec plaisir que nous activerons dans le délai imparti par le règlement non seulement la commission d'urbanisme mais la commission consultative d'urbanisme pour réfléchir à l'entier des problématiques exposées. Ceci sera le résumé de mon intervention et je ne rentrerai pas dans des considérations plus personnelles qui me feraient douter du bien-fondé d'une telle motion alors que certains, qui sont des motionnaires, ont pu profiter de rénovations de leurs propres immeubles pour en arriver aujourd'hui à l'interdire aux autres. Charité bien ordonnée commençant par soi-même.

Au-delà de tout ceci, le seul quartier qui, aujourd'hui à Pully, mérite une attention particulière, serait le hameau du port. Le hameau du port, par définition, a toujours été traité comme le centre de Pully, par analogie, et nous n'y laisserons rien faire qui puisse le défigurer et vous le savez. Et, quand bien même, un jour, une mise à l'enquête déplairait, les voisins se chargeront de faire opposition. Au-delà de ça, sur les notes 3, vous savez très bien que le contrôle du Canton est plus qu'incisif, plus qu'incisif et participatif sur les pépites de la ville de Pully. Et les exemples sont nombreux pour démontrer qu'on ne peut pas y faire n'importe quoi. Même quelques promoteurs aujourd'hui, qui ont un peu plus de scrupules que ceux du passé, tendent à sauvegarder des châteaux, des villas d'intérêt pour y faire autour des immeubles. Nous rentrons alors en matière pour que le parc soit construit mais qu'on ne touche pas à la maison. Ça, vous l'avez bien compris mais, encore une fois, le Canton est très attentif à ce qui se passe sur Pully. N'oublions pas que nous sommes déjà sous le principe du tiers regard. J'en ai terminé. Je vous remercie et j'invite encore une fois au retrait de cette motion en faveur d'un postulat. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller. Il m'appartient maintenant de m'exprimer. Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de cette motion sur laquelle votre conseil doit se pencher selon l'art. 67 al. 3. Cette proposition est, à mes yeux, recevable formellement en tant que motion dans la mesure où elle demande l'étude d'un ensemble d'objets respectant le principe d'unité de la matière et qui aboutiront à des propositions de modifications de règlement entrant dans la compétence de notre conseil. A défaut de quoi, cette proposition devrait être impérativement transformée en postulat pour être recevable. Mais, je me répète, cette proposition répond, à mes yeux, à la définition d'une motion.

J'ajoute toutefois que l'auteur peut transformer une motion en postulat jusqu'à prise en considération par le Conseil. C'est une décision qui appartient aux auteurs et à eux seuls. J'ajoute, enfin, que la conclusion des motionnaires, Mme Privet l'a évoqué brièvement, qui est à l'écran et qui prie le Conseil communal d'accepter la motion, est partiellement prématurée dans sa première partie. Nous n'allons pas, tout à l'heure, accepter cette motion, mais nous aurons uniquement à décider du renvoi ou non de dite proposition à une commission pour préavis sur la prise en considération et le renvoi ou non à la Municipalité, ceci en vue d'une décision ultérieure de notre conseil à propos de cette proposition.

Donc, j'ouvre tout d'abord maintenant la discussion sur la recevabilité de cette motion, conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, cette motion sera considérée comme recevable. J'ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaite prendre la parole. Je considère donc que vous acceptez que cette proposition soit qualifiée, en l'état, de motion.

J'ouvre maintenant la discussion sur la demande formulée par les motionnaires de renvoyer cette motion à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi la Municipalité selon l'art. 68 al. 2 pt 1. J'imagine que, vu la question posée à deux reprises par M. le Conseiller Nicolas Leuba sur la transformation de cette motion en postulat, les motionnaires voudront s'exprimer sur ce sujet. La discussion est ouverte.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Merci, M. le Président. Je rejoins tout à fait l'avis des auteurs de la motion par rapport au fait qu'il y a effectivement des problèmes quant à la cohérence de l'urbanisme dans notre commune. Nous n'allons pas commencer de la qualité urbanistique et architecturale de certains projets, mais il est évident que, depuis plusieurs années, nous avons des échos qui ne sont pas toujours très enthousiastes par rapport à certains projets, notamment privés, et de leur intégration dans l'ensemble bâti qui les entoure.

Maintenant, dans sa forme telle quelle, cette motion présente à mon sens plusieurs problèmes, notamment le fait qu'ils demandent une révision extrêmement importante du règlement communal des constructions et des bâtiments. On sait qu'une révision de cette envergure prendrait plusieurs années, pas loin d'une dizaine d'années. Cela contrevient, à mon sens, au projet des auteurs de la motion qui désirent que ce problème soit réglé au plus vite. Par conséquent, je rejoins tout à fait la position de la Municipalité qui demande que ce texte passe du format de motion à celui de postulat. Je vous remercie.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Je vous remercie, M. le Président. Je ne sais pas dans quelle mesure et dans quelle partie du texte de la motion il est envisagé de modifier ou de revenir sur tous les règlements du PGA. Comme je l'ai expliqué, ce n'est pas très clair parce que j'aurais pu mettre aussi la photo du recensement architectural, mis à part des plans de quartier déjà très clairement établis, comprenant principalement des biens patrimoniaux. Les autres biens sont parsemés de manière très aléatoire sur le reste du PGA qui n'ont pas, effectivement, de plans de quartier spécifique. Cela ne concerne que ces biens patrimoniaux et leur environnement proche. Protéger un bien, c'est bien, mais protéger son environnement, c'est mieux. Sinon, il ne vaut plus rien.

Deuxièmement, quand on parle d'empêcher un propriétaire de modifier, d'agrandir, de donner du confort à son immeuble, vous avez un exemple sur cette motion de ce qu'est la catégorie C, je vais vous lire la catégorie B de ce règlement du plan partiel de Pully qui comprend les bâtiments anciens à conserver mais ne faisant pas l'objet de mesures de protection particulières : « Les façades et les toits de ces bâtiments peuvent être partiellement transformés ou surélevés dans le but de permettre une amélioration de leur aspect architectural, une augmentation de leurs possibilités d'utilisation ». Ça n'empêche pas non plus que ces immeubles, dans la mesure d'une intégration urbanistique, puissent être détruits et modifiés. Donc, non. Il n'y a pas de pénalisation particulière. Il y a juste une adaptation et une revalorisation de notre trésor patrimonial. Celui qui est en train de disparaître aujourd'hui. Ces deux cents et quelques biens vont diminuer et en tous cas pas augmenter. Et chaque fois qu'ils diminuent, on ne pourra jamais les récupérer. Merci de votre écoute.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, juste quelques mots. Ce n'est pas tellement habituel que la Municipalité entre sur le fond au moment du dépôt d'une proposition, qu'elle soit motion ou postulat, mais je dois dire que Mme la Motionnaire ne semble pas bien voir la portée de son texte, de ses demandes, qui sont du reste assez confuses et qui nécessiteraient quelques clarifications. Visiblement, on surfe sur l'émotionnel d'un certain nombre de réalisations à Pully. La Municipalité en est tout à fait consciente. Elle entend aussi un certain nombre de remarques sur les constructions qui se font à Pully, mais la motion mélange un certain nombre de notions, probablement par méconnaissance du contexte légal et juridique qui régit les constructions sur notre commune.

Elle demande quand même explicitement, si j'arrive à lire : « Elaboration d'une nouvelle planification en réévaluant les divers plans et règlements régissant le classement des constructions anciennes et présentant un intérêt culturel ». Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous réalisez ce que représente une demande, sous forme de motion, de ce type ! M. Leuba vous l'a dit. Ça mène extrêmement loin dans la révision non seulement du règlement sur les constructions, du PGA, d'un certain nombre de plans de quartier. C'est un travail énorme qui nécessitera probablement des mandats assez conséquents et qui prendra énormément de temps ! Donc, la position de la Municipalité, dans le cadre d'un postulat, permettrait de donner un rapport à votre conseil qui, d'abord, précise le cadre actuel, qui corrige un certain nombre d'affirmations pour le moins exagérées dans la motion, qui précise le cadre et qui permet, après, de dire quelle est la réalité dans ce domaine de protection du patrimoine, parce que là, on est en train de parler un petit peu de n'importe quoi.

Juste un exemple : Mme Privet a cité une centaine de notes 3. Il faudrait aussi qu'on puisse expliquer ce que veut dire, en terme de protection, ce recensement architectural. Cela aussi mérite quelques compléments et quelques explications. Aujourd'hui, sur la centaine de note 3, ces dix dernières années, ce sont trois démolitions qui ont été autorisées. Donc, on est quand même assez loin de l'aspect émotionnel où on nous dit, où on nous donne l'impression que tout se détruit à Pully et que Pully perd son âme. Donc, je pense que c'est un sujet qui mérite réflexion – la Municipalité a déjà entamé un certain nombre de réflexions dans ce domaine – et je pense qu'il serait utile pour le Conseil de pouvoir obtenir des explications sous la forme d'une réponse à un postulat mais pas sous la forme d'une motion contraignante qui nous mène dans une aventure

assez peu certaine, d'une durée de plusieurs années et d'un coût probablement assez conséquent. Merci de votre attention.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Je me permets de rajouter encore quelques précisions. Là, on parle du premier point : l'élaboration d'une nouvelle planification. C'est le plus important. Regardez les autres points qui sont proposés dans cette motion : préservation systématique d'une ceinture urbanistique. Qu'est-ce que c'est qu'une ceinture urbanistique ? Nous savons tous aujourd'hui que nous travaillons sur le principe d'une densification différenciée ou nuancée, que l'on retrouve dans les objectifs du Plan directeur cantonal, du PALM, justement, pour rivaliser avec l'habitat en périphérie. Le développement contact, facilité par le PALM, doit être très attractif, alliant qualité et densité. C'est déjà aujourd'hui le mot d'ordre. Ensuite de quoi, il a été évoqué le règlement des constructions. Votre conseil, Mesdames et Messieurs, notre conseil, par trois fois a modifié le règlement des constructions, sous son autorité, par rapport à des abus qui ont été constatés. Je reparle des toits ronds, je reparle des vérandas et je reparle des doubles attiques. Ceci ne se fera plus à Pully par votre décision. Vous avez la possibilité de modifier le règlement des constructions. Si l'on part dans la direction proposée par les motionnaires, on va mettre une chape de plomb et ce ne sera plus possible et il y aura moins de possibilités d'intervenir.

Au-delà de ça, on parle d'étude de la possibilité d'accorder une aide à l'entretien d'un bâtiment classé. Comment est-ce qu'on va pouvoir venir devant le Conseil en disant voilà, la villa de Monsieur tel et tel mériterait une aide à l'entretien de son bâtiment. Et que faudra-t-il dire à l'autre, alors ? Qu'il n'aura pas gardé et qu'il finira par obtenir l'autorisation de le démolir, que la mesure est confiscatoire ? Ce ne sera pas possible. Les pistes sont différentes. On pourrait imaginer, en réfléchissant sous la forme d'un postulat, à des solutions plus fines. On pourrait venir avec des propositions plus concrètes. Imaginez par exemple que pour préserver le bâti, alors que la parcelle serait longue et non construite sur sa plus longue partie, que l'on puisse, par exemple, essayer de transférer les droits à bâtir de la parcelle détachée, non bâtie, sur l'autre, pour éviter sa démolition. Ça fait partie des réflexions que nous avons, mais ça fait aussi partie du temps qu'on doit nous laisser pour les porter devant vous, pour que vous puissiez les accepter.

Ensuite de quoi : informations précises et régulières auprès des propriétaires de biens patrimoniaux sur les projets urbains les touchant de près, les restaurations préconisées ainsi que les règlements concernés. Comment est-ce qu'on va pouvoir maîtriser quelque chose comme ceci ? Alors, encore une fois, j'ai dix passes de réponses dont je vous fais grâce, mais, je veux dire, ce n'est juste pas possible, quoi ! Et avec le budget actuel, ce n'est juste pas possible de devoir donner mandat à des mandataires de partir sur une refonte complète du PGA, du Plan directeur communal et du règlement des constructions en une seule fois ! Donnez-nous un peu de temps, nous irons dans la bonne direction ! Et, comme je vous le disais tout à l'heure, si cette motion est transformée en postulat, nous activerons la commission permanente d'urbanisme, la commission consultative d'urbanisme pour poser ces questions, et, sous le terme générique de cette démarche participative avec ces gens, arriverons devant vous avec des solutions. Je vous remercie.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Merci. Je me permets de réintervenir. J'insiste sur le fait que, au vu de ce que la Municipalité vient de dénoncer, il est essentiel, selon moi, que les motionnaires transforment leur texte en postulat. Le problème avec cette forme de motion c'est que, si nous regardons les conclusions, nous devons les suivre strictement, de manière carrée et droite, sans laisser une réelle possibilité de réflexion et de modification et d'apporter des détails et des précisions qui sont, à mon sens, nécessaires et on en aura juste pour une durée complètement hallucinante et un coût exorbitant. Donc, j'insiste et je demande vraiment aux motionnaires et aux auteurs de transformer leur motion en postulat, sans quoi je ne peux pas encourager les membres de ce conseil à soutenir ce texte. Je vous remercie.

M. Alexis Bally demande la parole :

Merci, M. le Président. D'abord, il faut rappeler que seule la motionnaire a la possibilité de transformer une motion en postulat. Maintenant, actuellement, nous avons uniquement à décider du renvoi ou non de la motion en commission. Si, à la suite de la discussion approfondie en commission, la motionnaire décide de transformer sa motion en postulat, ça répondrait aux vœux de la Municipalité. Donc, je trouve que la décision de transformer ou pas, elle est actuellement prématurée. Je vous remercie.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Oui, je crois que M. le Conseiller Bally a tout à fait raison puisqu'on est déjà en train de discuter du fond mais, en fait, ce n'est pas tout à fait de ça dont il s'agit tout de suite, en tout cas, puisque vous devez décider du renvoi ou non à une commission. Juste quand même une petite précision par rapport à ce que j'ai entendu de Mme la Conseillère Privet : la commission n'est pas une commission de rédaction. J'ai cru comprendre que la commission pourrait apporter des idées, modifier le texte, enfin ... La commission doit se prononcer sur une proposition telle qu'elle est déposée, en discuter, et préaviser pour votre conseil : oui, non, on accepte la proposition. Mais, ce n'est pas un comité de rédaction et d'adaptation d'un texte pour le faire évoluer vers autre chose. Cela dit, M. Bailly a tout à fait raison, je pense que le Conseil doit d'abord, dans un premier temps, décider s'il veut renvoyer cette motion à une commission ou pas.

Le Président :

Je ne peux que souscrire à ces rappels à la procédure. Je vais m'exprimer très lentement pour donner du temps à la réflexion mais la discussion va bientôt être close si personne ne prend la parole. Personne ne prend la parole. La parole est donc close. Avant de passer au vote, je rappelle que nous avons décidé, le 26 septembre dernier, de modifier l'art. 68 al. 2 pt 1 de notre règlement dans le sens qu'un cinquième des membres présents, et non plus une majorité simple, suffit pour renvoyer une motion à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette modification réglementaire n'entrera cependant en vigueur que lorsqu'elle aura été approuvée par la cheffe du département concerné, ce qui n'est pas encore le cas, à moins que M. Steiner me dise qu'un courrier est parvenu in extremis.

M. Steiner indique que non.

Ce n'est pas le cas. Vu les deux votes clairs de notre conseil, j'ai été tenté d'appliquer par anticipation la version amendée de notre règlement mais il aurait fallu pour cela que je puisse avoir la conviction que cette manière de faire ne serait pas remise en cause par

une ou un seul d'entre vous. Or, je sais que je ne peux pas avoir cette conviction ce soir. Je m'en tiendrai donc rigoureusement à la forme et appliquerai le règlement encore en vigueur à l'heure où je vous parle, ne voulant pas que notre décision de tout à l'heure soit entachée d'un quelconque vice de forme. C'est un risque que je ne veux pas, ne peux pas prendre. Nous allons donc procéder en deux étapes voulues par notre règlement. Premièrement, je vais vous demander si cette proposition de renvoi de la motion en commission est approuvée par un cinquième des membres présents, soit, comme nous sommes 76 présents, il faudra 16 conseillers pour appuyer cette proposition pour que nous passions à l'étape 2, à savoir un vote à la majorité des votes exprimés pour décider du renvoi ou non de la motion en commission.

Alors, je passe à la première étape. Je remercie celles et ceux d'entre vous qui appuyez la proposition de renvoi de cette motion à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et le renvoi ou non à la Municipalité de le manifester en levant la main munie du carton orange.

Bien. Nous avons largement le compte puisque nous avons besoin de 16 voix et nous en avons 27. La condition est satisfaite. Nous passons donc au vote, cette fois-ci à la majorité des voix exprimées, sur la proposition formulée par les motionnaires de renvoyer leur motion à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent cette demande de le manifester en levant leur main munie du carton orange. Je souhaite que l'on compte.

(Un scrutateur, M. Kardum, indique que les scrutateurs n'ont pas eu le temps de faire un décompte précis des voix)

Je suis désolé. Il semblerait que ça a été trop rapide. Je n'en avais pas conscience, mais c'est une leçon. Je vous prie de lever à nouveau vos mains. Celles et ceux d'entre vous qui approuvez le renvoi en commission sont priés de lever leur main.

Messieurs les scrutateurs, puis-je avoir un chiffre ? ... Désolé.

Il y a 19 voix pour. Les voix contre ?

Il y a 44 non.

Des abstentions ? Je crois que je vais les compter. Il y a une, deux, trois ... neuf abstentions.

Vous venez donc de rejeter le renvoi à une commission. Mme Privet, vous pouvez rejoindre votre place.

2.8. Divers

Le Président :

A qui puis-je passer la parole ? Il y a deux demandes d'intervention. Je n'ai pas vu dans quel ordre les bulletins orange se sont levés. Mme Thalmann, vous avez la parole.

2.8.1. Mme Muriel THALMANN :

Rives du lac

Merci, M. le Président. Juste une question à l'intention de M. Leuba. C'est votre soirée, mais je vois que votre dos va mieux ! Paudex a l'intention d'établir un cahier des charges pour lancer une étude globale afin de dessiner le fil rouge qui permettra aux réalisations particulières de s'inscrire dans une ligne directrice en ce qui concerne les rives du lac. Quelles sont les intentions de la commune de Pully dans le domaine ? A-t-elle l'intention de collaborer avec Paudex ? Merci pour votre réponse.

M. Nicolas LEUBA, municipal :

Effectivement, chère Madame, mon dos va mieux, ma voix toujours pas. Et après les émotions de tout à l'heure, je tiens à vous remercier tout d'abord de m'avoir transmis votre question ce matin. C'est une question qui est très intéressante. Elle a deux aspects. Tout d'abord, le fait que le SDEL nous a écrit hier pour réfléchir sur le concept d'aménagement des rives du lac, ce qui est un chantier plus large parce qu'il ne touche pas que les rives du lac. Nous en reparlerons. Mais, de manière très simple, la ville de Pully a élaboré un document similaire à celui de Paudex, quand je dis similaire, ça veut dire peut-être un petit peu avant, intitulé : « Rives du lac – Etude stratégique d'aménagement ». Ce document est en consultation actuellement auprès des services cantonaux que nous ne pourrions blâmer de prendre un certain temps pour nous répondre. Ce sont quand même des collègues. Au-delà de ça, à l'issue de cet examen, rien ne s'opposera à le rendre public et nous reviendrons vers vous avec plaisir pour y répondre plus précisément. Etes-vous ainsi satisfaite de ma réponse ? Merci, Madame.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. Madame, vous avez la parole.

2.8.2. Mme Valérie BORY BEAUD :

City Club Pully – situation financière

Merci. Un petit divers non polémique. La situation financière du cinéma City Club Pully que votre ville soutient par une subvention est préoccupante suite à des augmentations de charges et à la défection de certains soutiens institutionnels. Le City Club s'autofinance à 60 %, ce qui est rarissime dans le monde culturel, mais fragile. Le City Club, comme vous le savez, est bien plus qu'un cinéma, films primés dans les récents festivals, concerts en lien avec les projections, ciné enfants, ciné seniors, pour n'en citer qu'une partie. Cinquante bénévoles font exister cette programmation unique, s'occupent de la promotion, la gestion et l'accueil de cette salle magnifique qui s'est fait une grande place dans la vie culturelle de Pully. On peut soutenir l'association par des dons, offrir des cartes de 10 entrées à ses proches pour Noël et cotiser pour être membre du Club, c'est déjà un premier pas. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer ?

2.8.3 Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Fête de St-Nicolas

J'ai déposé en début de séance du Conseil un flyer sur vos tables concernant notre magnifique fête de St-Nicolas ; c'est sa quatrième édition. Je voulais remercier particulièrement la Municipalité qui, non seulement nous autorise à faire cette manifestation, nous aide sur tous les points et tous les services confondus car c'est un grand périmètre de fête avec énormément de contraintes, mais aussi une aide financière que nous apprécions à l'Association des commerçants de manière vraiment incroyablement positivement. Nous avons cette année une cantine de produits du terroir qui s'appelle les Marmitons du terroir qui sera sur la place Neuve et sera chauffée parce que nous allons grelotter. Du reste, il y a un concours de costumes de grelots avec des prix qui seront remis aussi à la place Neuve. Il y aura une calèche avec deux chevaux. J'ai invité M. le Président du Conseil ainsi que peut-être certains membres de la Municipalité, tel que M. le Municipal Leuba qui nous avait fait l'honneur l'année passée de faire le cortège officiel. Cette fois, nous aurons, M. le Municipal, deux chevaux et huit places, avec l'assurance que cette calèche sera là cette année puisque l'année passée la jument s'était blessée.

Je vous invite donc tous à participer à cette fête et à venir grelotter avec nous le dimanche de St-Nicolas. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Privet pour cette invitation. Nous nous réjouissons d'y participer. D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je puis donc clore la discussion sur le point 8 « Divers » et clore dans la foulée cette séance. Nous nous revoyons le 13 décembre à 18h00. C'est un jeudi et non pas un mercredi comme d'habitude, à 18h00. D'ici-là, belle soirée, belle fin de semaine et à bientôt.

Fin de séance à 21h30

Le Président :

Jean-Denis Briod

Le secrétaire :

Bernard Montavon